



COVID_19

Plan de protection Covid_19 de la Maison des Cèdres

Cadre général

*"Le port du masque est obligatoire lors de tous les déplacements,
... jusqu'au moment où il est possible de s'asseoir en respectant la distance de sécurité."*

Afin de nous mobiliser de manière renouvelée contre la propagation du Covid_19, les règles sanitaires sont à appliquer dans les locaux, par tous les collaboratrices, collaborateurs et visiteurs et ce jusqu'à nouvel avis.

Distance de sécurité

La distance de sécurité de 1m50 doit être effective tout au long de la journée de travail et de présence dans les locaux. Une attention particulière doit être portée dans les espaces communs comme la cafétéria, la réception et les salles de réunion (on se référera au nombre de personnes max. pour chaque salle).

Port du masque

Le masque doit être porté lors des déplacements à l'intérieur de la maison et lorsque la distance de sécurité n'est pas garantie. Le port du masque est obligatoire jusqu'au moment où il est possible de s'asseoir en respectant la distance de sécurité.

Hygiène des mains

Chacun·e veillera à une hygiène fréquente des mains, notamment lors de contact avec des objets à usage commun. Des solutions hydro alcooliques sont disponibles à chaque étage. Des lingettes en papier jetables sont également mises à disposition, notamment à la cafétéria, en remplacement des linges à usage multiple. Le lavage ou la désinfection des mains est impérative avant toute utilisation de la machine à café ou manipulation de la vaisselle.

Entretien des locaux

Même si les locaux sont nettoyés tous les jours, après chaque utilisation des salles de conférence, les tables doivent être nettoyées (spray à disposition dans chaque salle) et les locaux aérés.

Visiteurs à la Maison des Cèdres

Les règles sont identiques pour toutes les personnes accédant à la Maison des Cèdres. Masques et solution hydro alcoolique sont disponibles à la réception.